

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

|  | adre réservé à l'autorité envir  | onnemental <b>e</b>                                      |
|--|----------------------------------|--|
| Date de réception : 23/06/2020   | Dossier complet le : 23/06/2020  | N° d'enregistrement :<br>2020-4743                       |
| 20/00/2020   | 23/00/2020                       | 2020-4743  |
|  | 1. Intitulé du proje             |  |
|  |                                  |  |
|  |                                  |  |
| 2. Identification du   | (ou des) maître(s) d'ouvrage     | ou du (ou des) pétitionnaire(s)                          |
| 2.1 Personne physique  |                                  | oo do (oo des) permormane(s)                             |
| Nom  | Prénom                           |  |
| 2.2 Personne morale  |                                  |  |
| Dénomination ou raison sociale   | NOVAFRANCE ENERGY                |  |
| Nom, prénom et qualité de la personne  | Mr LE BEL Yves, Gérant           |  |
| habilitée à représenter la personne morale   |                                  |  |
| RCS / SIRET 7 5 2 0 7 5 7  | 1 3 0 0 0 3 8 F                  | orme juridique SARL                                      |
|  |                                  |  |
| Joigne   | ez à votre demande l'annex       | ce obligatoire n°1                                       |
| 3. Catégorie(s) applicable(s) du table   | au des seuils et critères annexé | à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et       |
|  | dimensionnement correspond       | ant du projet  |
| N° de catégorie et sous-catégorie  | Caractéristiques du proje        | t au regard des seuils et critères de la catégorie       |
| 30. Ouvrages de production d'électricité à   | Installations ombrières d'une p  | ques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)    |
| partir de l'énergie solaire.   | manager of all p                 | aissance egale ou superioure à 250 kWe.                  |
|  |                                  |  |
|  |                                  |  |
| - Every high the property of the state of th |                                  |  |
|  |                                  |  |
|  |                                  |  |
|  | 4. Caractéristiques générale     |  |
| Doivent être annexées au présent formu   |                                  | rubrique 8.1 du formulaire                               |
| 4.1 Nature du projet, y compris les évent  |                                  | ze (16) ombrières (site B) destinées au bien être animal |
| au sein des parcours d'élevage de volailles  |                                  |  |
| L'éleveur de poulets de chair est M Alexand  | dre Auffrais.                    |  |
| L'élevage est classé en déclaration ICPE.  |                                  |  |
| Ces ombrières seront équipées de pannea  | ux photovoltaïques.              |  |
| La puissance de chaque ombrière est de 49  | 9.64 kWc environ.                |  |
|  |                                  |  |
|  |                                  |  |
|  |                                  |  |
|  |                                  |  |
|  |                                  |  |

### 4.2 Objectifs du projet

Ces ombrières, qui seront équipées de panneaux photovoltaïques, ont pour vocation:

- de créer des zones d'ombrages complémentaires au sein des parcours d'élevage (réduction importante du stress thermique, donc l'impact est très néfaste au sein des élevages de volailles).
- de créer des zones de protections aux volailles limitant les attaques des prédateurs aériens.
- de faciliter la mobilité des volailles au sein des parcours d'élevage, et donc de permettre une meilleure répartition des déjections qui réduira les les risques microbiens liés à ces dernières.
- de faciliter le développement musculaire des volailles par cette incitation à la mobilité.

Une étude de la société "Adéquation et Performances" faite avec le soutien du Docteur Vétérinaire Michel Magnin met clairement en évidence le bien fondé de cette innovation aux sein des parcours d'élevages (voir PJ)

En plus des ombrières, des arbres et haies d'essence locale viendront s'ajouter aux ombrières dans les parcours volailles. (Validé par Mission Bocage)

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La mise en place des ombrières au sein des parcours est facilité par la conception des fondations prévues majoritairement en longrines béton.

Cependant, selon le résultat de l'étude de sol, une solution de fondation par pieux est envisageable en substitution aux longrines en béton.

Les ombrières sont des structures simples en acier portant la toiture en panneaux photovoltaïque, l'ensemble est non clos. Les ombrières ont une hauteur en bas de pente de 2.5m, et une hauteur maximale de 6.12m avec une pente de 25°. Les ombrières sont orientées plein Sud.

Le raccordement électrique de la production est effectué en réseau enterré (tranchées).

L'énergie produite est prévue en vente totale avec injection sur le réseau ENEDIS (pas d'autoconsommation). Le raccordement sera géré par ENEDIS, lorsque NOVAFRANCE ENERGY leur en fera la demande (l'obtention du permis de construire est un pré requis obligatoire pour qu'ENEDIS prenne en compte cette demande d'étude de raccordement).

Concernant les plantations prévues, elles seront réalisées par Mission Bocage.

Le type de plants : Ce sera du végétal local. En effet, parmi les essences locales, certaines ont de grandes aires de répartition. Elles sont conditionnées par les variations pédo-climatiques et sont la réponse au changement climatique grâce à leur capacité d'adaptation au sein d'un territoire.

Les essences : Elles seront essentiellement locales dans un soucis d'harmonie du paysage, d'adaptation au milieu pédoclimatique et d'accueil de la biodiversité.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Comme toute installation photovoltaïque, l'exploitation est assez simple:

- un suivi à distance par le producteur d'énergie
- une visite et intervention annuelle de maintenance préventive.
- des éventuelles interventions simples sur site pour les maintenances curatives.

La mise en place de ces ombrières est prévue pour une 1ère phase d'exploitation de 30 ans.

Les eaux pluviales se répartirons uniformément sous l'ombrière.

Les jonctions entre les panneaux laissent un petit espace (1 à 2 cm) de passage pour l'eau, afin de permettre une évacuation diffuse des eaux de pluie et de permettre le maintien de la forme herbacé sous l'ombrière.

Si, cet écoulement de l'eau entre les jonctions de panneaux venait à ne pas être suffisant en cas de forte pluie, nous prévoyons la mise en place d'une gouttière en bas de pente de chaque ombrière, avec une évacuation dans un puits "perdu".

| 4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis<br>La décision de l'autorité environnem   | trative(s) d'autorisation le projet a-t-<br>entale devra être jointe au(x) dossie  | il été ou sera<br>er(s) d'autoris | -t-il soumis ?<br>ation(s).  |
|--|--|-----------------------------------|--|
| Le projet est soumis à une demande de  | e permis de construire.  |                                   |  |
|  |  |                                   |  |
| 4.5 Dimensions et caractéristiques du p  | deurs caractéristiques   | on - preciser i                   | Valeur(s)  |
| Parcours d'élevage sujet du projet (site   | A + site B)  |                                   | 7.6 ha + 4.5 ha soit 12.1 hectares   |
| 28 ombrières sur parcours (site A + site<br>Surface du parcours couverte par les o<br>Ombrières structures en acier portant l                | mbrières (site A + site B)   | 68]                               | de zone d'ombrage au total, réparti<br>sur l'ensemble de parcours d'élevage.<br>A : 3.8%; B : 8.4% de parcours couvert |
| 4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation  | Coordonnées géographiques <sup>1</sup>   | Long ° _                          | _'"_ Lat°'"_   |
| SITE A: Commune: VALLONS-DE-L'ERDRE (44540) Adresse: LE PETIT COISCAULT, ST- SULPICE-DES-LANDES  SITE B: Commune: VALLONS-DE-L'ERDRE (44540) | Pour les catégories 5° a), 6° a), b<br>et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),<br>10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,<br>38°; 43° a), b) de l'annexe à<br>l'article R. 122-2 du code de<br>l'environnement :<br>Point de départ :<br>Point d'arrivée ; |                                   |  |
| Adresse: LA BASSE ORGERIE, ST-<br>SULPICE-DES-LANDES   | Communes traversées :  |                                   |  |
| J  | oignez à votre demande les ann   | exes nº 2 à                       | 6  |
| 4.7 S'agit-il d'une modification/extens<br>4.7.1 Si oui, cette installation or<br>environnementale?  | sion d'une installation ou d'un ouvrag<br>u cet ouvrage a-t-il fait l'objet c  | ge existant ?<br>l'une évalua     | Oui Non X  |
| 4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme<br>différentes composantes de votre<br>indiquez à quelle date il a été auto                                | projet et  |                                   |  |

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui | Non | Lequel/Laquelle ?  |
|--|-----|-----|--|
| Dans une zone naturelle<br>d'intérêt écologique,<br>faunistique et floristique de<br>type I ou II (ZNIEFF) ?   |     | X   |  |
| En zone de montagne ?  |     | X   | A SERVICE AND A  |
| Dans une zone couverte<br>par un arrêté de<br>protection de biotope ?  |     | X   |  |
| Sur le territoire d'une<br>commune littorale ?   |     | X   | Communication (Continue) - State of the stat |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? |     | ×   |  |
| Sur un territoire couvert par<br>un plan de prévention du<br>bruit, arrêté ou le cas<br>échéant, en cours<br>d'élaboration ?                                     |     | X   |  |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          |     | X   |  |
| Dans une zone<br>humide ayant fait l'objet<br>d'une délimitation ?   |     | X   |  |

|   | *************************************** | *************************************** |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé? |   | X                                       |                               |
| Dans un site ou sur des sols<br>pollués ?   |   | ×                                       |                               |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   |   | ×                                       |                               |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   |   | X                                       |                               |
| Dans un site inscrit ?  |   | X                                       |                               |
| Le projet se situe-t-il, dans<br>ou à proximité :   | Oui                                     | Non                                     | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ?   |   | X                                       |                               |
| D'un site classé ?  |   | X                                       |                               |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

| Inciden        | ces potentielles  | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel                              |
|----------------|---|-----|-----|--|
| Ressources     | Engendre-t-il des<br>prélèvements<br>d'eau ?<br>Si oui, dans quel<br>milieu ?   |     | X   | Sans objet.  |
|                | Impliquera-t-il des<br>drainages / ou des<br>modifications<br>prévisibles des<br>masses d'eau<br>souterraines ?   |     | ×   | Sans objet.  |
|                | Est-il excédentaire<br>en matériaux ?   |     | X   | Sans objet.  |
|                | Est-il déficitaire en<br>matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les<br>ressources naturelles<br>du sol ou du sous-<br>sol ?  |     | ×   | Sans objet.  |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? |     | X   | Sans objet. Les ombrières viennent se poser sur le terrain naturel des parcours. Aucune modification du terrain. |
|                |   |     | X   | Sans objet.  |

|           | 2.7442.43  | <br> | Sans objet   |
|-----------|--|------|--|
|           | Est-il susceptible<br>d'avoir des<br>incidences sur les<br>autres zones à<br>sensibilité particulière<br>énumérées au 5.2 du<br>présent formulaire ? | X    | Sans objet.  |
|           | Engendre-t-il la<br>consommation<br>d'espaces naturels,<br>agricoles, forestiers,<br>maritimes ?   | ×    | Le projet est situé en Zone A. Aucune consommation d'espace agricole n'est à noter puisque les ombrières à volaille sont une innovation nationale pour le bien - être animal (un vrai produit agricole accessoirement photovoltaïque).                     |
|           | Est-il concerné par<br>des risques<br>technologiques ?   | X    | Sans objet.  |
| Risques   | Est-il concerné par<br>des risques naturels ?  | X    | Sans objet.  |
|           | Engendre-t-il des<br>risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par<br>des risques<br>sanitaires ?  | X    | Sans objet.  |
| Nuisances | Engendre-t-il des<br>déplacements/des<br>trafics   | X    | Déplacements d'engins lors de la phase chantier, pour une courte période.  |
|           | Est-il source de<br>bruit ?<br>Est-il concerné par<br>des nuisances<br>sonores ?   | X    | La phase chantier sera source de bruit et nuisances sonores pendant les heures habituelles de travail. (déplacement d'engins, tranchées,) Etant en zone agricole le bruit des engins n'engendrera pas plus de bruit que les tracteurs agricoles et autres. |

|           |  |                            |   | Sans objet.  |
|-----------|--|----------------------------|---|--|
|           | Engendre-t-il des<br>odeurs ?<br>Est-il concerné par<br>des nuisances<br>olfactives ?                  |                            | X | Application and the party of the contract of t |
|           | Engendre-t-il des<br>vibrations ?<br>Est-il concerné par<br>des vibrations ?                           |                            | X | Sans objet.  |
|           | Engendre-t-il des<br>émissions lumineuses<br>?<br>Est-il concerné par<br>des émissions<br>lumineuses ? |                            | X | Sans objet.  |
|           | Engendre-t-il des<br>rejets dans l'air ?   |                            | × | Sans objet.  |
| Emissions | Engendre-t-il des<br>rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel<br>milieu ?                                |                            | X | Sans objet.  |
|           | Engendre-t-il des<br>effluents ?   |                            | × | Sans objet.  |
|           | Engendre-t-il la<br>production de<br>déchets non<br>dangereux, inertes,<br>dangereux ?                 | uliad<br>postgi<br>cils lo | X | Les seuls déchets générés par la construction d'une centrale solaire en toiture sont classés dans la catégorie « déchets non dangereux ». Il s'agit principalement des cartons d'emballage des panneaux solaire et onduleurs. Autres tourets et palettes sont consignés et seront donc renvoyés aux fournisseurs.  De plus une centrale solaire en toiture génère peu de déchets. Les déchetteries aux alentours des projets seront localisées, dans lesquelles les déchets de chantier et/ou de maintenance pourront y être déposés.  |

| Patrimoine /                 | Est-il susceptible de<br>porter atteinte au<br>patrimoine<br>architectural,<br>culturel,<br>archéologique et<br>paysager ?   | X | Pour le Site A : La Chapelle de Saint-Clément est à proximité des parcours. Cependant à la vue de la végétation existantes tout autour des parcours et de la chapelle, on pourra noter aucun point de vue des ombrières depuis la chapelle. (comme pour les bâtiment d'élevage déjà présent) Voir photo annexe 3. |
|------------------------------|--|---|---|
| Cadre de vie<br>/ Population | Engendre-t-il des<br>modifications sur les<br>activités humaines<br>(agriculture,<br>sylviculture,<br>urbanisme,<br>aménagements),<br>notamment l'usage<br>du sol? | X | Le projet se trouve en zone agricole sur les parcours à volailles, mais cela ne<br>change en rien l'activité de l'éleveur. Cela permet au contraire de l'améliorer.   |
| 6.2 Les incide approuvés     | ences du projet identi<br>; ?<br>Non X Si oui, décriv  |   | sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou<br>s :   |
|                              |  |   |   |
| 6.3 Les incide               | nces du projet identifi<br>Non X Si oui, décr  |   | ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?<br>:   |
|                              |  |   |   |
|                              |  |   |   |

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les seuls déchets générés par la construction d'une centrale solaire en toiture sont classés dans la catégorie « déchets non dangereux ». Il s'agit principalement des cartons d'emballage des panneaux solaire et onduleurs. Autres tourets et palettes sont consignés et seront donc renvoyés aux fournisseurs.

De plus une centrale solaire en toiture génère peu de déchets. Les déchetteries aux alentours des projets seront localisées, dans lesquelles les déchets de chantier et/ou de maintenance pourront y être déposés.

Les eaux pluviales se répartirons uniformément sous l'ombrière.

Les jonctions entre les panneaux laissent un petit espace (1 à 2 cm) de passage pour l'eau, afin de permettre une évacuation diffuse des eaux de pluie et de permettre le maintien de la forme herbacé sous l'ombrière.

Si, cet écoulement de l'eau entre les jonctions de panneaux venait à ne pas être suffisant en cas de forte pluie, nous prévoyons la mise en place d'une gouttière en bas de pente de chaque ombrière, avec une évacuation dans un puits "perdu".

Concernant la possibilité de voir les ombrières de la route sur le site B, des plantations d'essences locales seront plantées le long des parcours longeant la route. (voir plan plantation)

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, la mise en place des ombrières dans des parcours à volailles ne vient en rien impacter l'environnement de manière défavorable.

Au contraire, ses atouts facilitant la mobilité des volailles permettra une meilleure élimination naturelle des déjections.

Et sera surtout une vrai avancée pour le "bien-être" animal au sein des parcours d'élevages.

On peut également noter que l'impact paysager sera moindre à la vue de la végétation (haies/arbres) existantes tout autour des parcours mais aussi par les plantations qui viendront en compléments.

nota: impact de réduction de CO<sup>2</sup> sur 1400 kwc de photovolatique

### 8. Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

| • | .1 Annexes obligatoires  |             |
|---|--|-------------|
|   | Objet  |             |
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;   |             |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   | X           |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;   |             |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  |             |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; | $\boxtimes$ |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.  |             |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe bis 1 : L'étude de Adéquation et Performances mets en avant les impacts très positifs des ombrières au sein des parcours de volailles en plein air.

Annexe bis 2 : Système de gestion des eaux pluviales.

Annexe bis 3 : Exemple Insertion paysagère.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

MEYREUIL

le, 23/06/2020

Signature

Annexe bis 2: Système de de room des eeux metres de l'entre l'entre de l'entre l'entre de l'entre d